

MAIRIE de COULOUNIEIX-CHAMIERES
CONSEIL MUNICIPAL du 2 Septembre 2014

Sur convocation de M. le Maire en date du 25 août 2014, le conseil municipal de la Ville de Coulounieix-Chamiers s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, le 2 septembre 2014.

ETAIENT PRESENTS : M. ROUSSARIE Jean-Pierre, Mme BORDES Mireille, M. EL MOUEFFAK Abdelhamid, Mme CONTIE Joëlle, M. CAPOT Patrick, Mme MOREAU Janine, M. BARBARY Bernard (mandataire M. Jean-Pierre ROUSSARIE), Mme DERAMCHI Claude, M. CORTEZ Francis, Mme ATTINGRE Dominique, M. CROUZAL François (mandataire M. Habelhamid EL MOUEFFAK), Mme ROUFFINEAU Nicole, M. BELLEBNA Mustapha, Mme EMPINET-MERPILLAT Nadine, M. MARTINEAU Jean-François (mandataire M. Philippe VALEGEAS), Mme ROBIN-SACRE Sandra, M. LEROY Jacques, Mme BILLAT Huguette, M. VALEGEAS Philippe, Mme DRZEWIECKI-KLINGLER Nicole, M. CLUZEAU Jean-Pierre, Mme Myriam HUSSON, M. SCHRICKE Yves, , M. CUISINIER Jean-François, Mme GAYET Nadine, M. RUAULT DE BEAULIEU Christophe, Mme COFFINET-OTHON Annick, M. SAUGER Jacques.

ABSENTE :Mme WITTLING Sylvie

ASSISTAIENT : MM. Yohann TOSTIVINT, Directeur Général des Services, Philippe TOUGNE, Directeur des Services Techniques, Mmes Emilie PERRET, Directrice des Ressources Humaines, M. Vincent BELLOTEAU, collaborateur de cabinet, Mme Martine DUCOURNEAU, rédacteur.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30. Il désigne Mme Myriam HUSSON, conseillère municipale, en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T et demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal du 25 juin 2014

M. SCHRICKE fait les observations suivantes :

« Tout d'abord, je voudrais faire une remarque préliminaire en trois points quant au choix de la date de ce conseil.

1. Elle tombe le jour de la rentrée scolaire alors que des parents ont des contraintes ou tout simplement envie de faire le point avec leurs enfants.
2. Elle précède le jour de la réunion de la commission « politique de la ville » alors que le point 3 de l'ordre du jour traite de ce sujet. Par courtoisie pour les membres de cette commission, les dates auraient pu être inversées.
3. Vous utilisez le minimum légal pour nous aviser de la réunion du conseil municipal. Je ne sais pas si les membres de votre majorité ont été prévenus avant nous. Quoiqu'il en soit, par respect pour nos concitoyens qui veulent assister au conseil et pour l'opposition qui veut préparer ces conseils, il serait judicieux de planifier les réunions comme ceci se fait au Grand Périgueux.

Approbation du P.V conseil du 25 juin 2014 :

Nous l'approuvons, en particulier le règlement intérieur tel qu'il est rédigé et non tel que vous l'interprétez.

Je vous ai adressé le 3 juillet, un courrier demandant la mise en application de ce que nous avons voté le 25 juin. Dans votre lettre du 7 juillet, vous feignez de comprendre le sens de mes remarques et pour l'article 33, vous précisez qu'une fiche « procédure type », on parle là de l'expression politique, nous sera remise.

Or, dans le règlement intérieur, il est écrit à l'article 33 : « les groupes politiques qui composent le conseil municipal ont la possibilité de bénéficier d'une expression dans le bulletin municipal d'information de la commune. Pour ce faire, le conseil municipal doit adopter à l'unanimité, la délibération fixant les règles et la procédure permettant l'expression des groupes politiques ». Or, maintenant vous dites que ce sont vos services qui

vont rédiger la fiche type. Là nous ne sommes pas d'accord, nous avons été largement abusés. Donc, avant de faire de la politique M. le Maire, nous allons faire du français, les palmes académiques doivent elles en souffrir ! Le 25 juin, il n'y a pas eu de délibération sur ces règles et cette procédure. Il y a eu simplement un vote de principe. Nous demandons que cette délibération soit mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Devant cette attitude, je me suis retourné vers le secrétaire général de la Préfecture. Vous avez eu copie de sa réponse. Celle-ci nous convient que partiellement. Au passage, il précise que votre majorité ne constitue qu'un groupe politique, ce qui veut dire un seul article de 1000 caractères pour ce qui le concerne et non pas 3 fois 1000 comme on a essayé de me faire comprendre. J'ai donc envoyé un autre courrier à la préfecture pour faire remarquer que c'était la rédaction des articles 28 et 33 qui était en cause et non notre supposée contestation sur notre présence au CTP ou sur l'expression politique dans le bulletin municipal. J'attends la réponse.

Deux solutions : ou l'Etat ou le Tribunal Administratif feront appliquer les textes votés le 25 juin ou vous modifiez ces textes que votre majorité s'empressera de voter. Je fais remarquer par ailleurs que vous avez ici présentes 2 personnes que je ne nommerai pas, qui ont avoué devant moi que le texte de l'article 28 du règlement intérieur était mal rédigé. Je ne suis pas le seul à comprendre les choses en bon français.

Concernant l'ordre du jour, il ne nous a pas échappé que la situation actuelle du gymnase de l'ASPTT n'est pas à l'ordre du jour. La presse a eu la primeur de l'information mais le conseil municipal a été profondément ignoré alors que les deniers de la commune sont engagés. Nous réprouvons cette façon de faire qui n'est pas démocratique.

M. le Maire lui répond : M. SCHRICKE vous me voyez très surpris par cette déclaration offensive et quelque peu tatillonne. Vous ne m'avez pas laissé finir la présentation de l'ordre du jour où j'allais justement parler du gymnase de l'ASPTT. Puisque vous voulez faire du formalisme, nous allons en faire.

Tout d'abord sur la convocation : vous le dites vous-même, elle est faite dans les délais réglementaires.

Ensuite, sur les observations que vous avez envoyées à la Préfecture, la moindre des corrections républicaines aurait été que vous m'en parliez. J'ai été fort surpris de recevoir sur ma boîte mail particulière, une réponse du secrétaire général de la Préfecture me faisant part de vos observations. Ni mes collaborateurs, ni mon secrétariat n'étaient au courant, vous auriez pu avoir la délicatesse de venir m'en parler. J'entends que la réponse qui vous a été faite ne vous convient pas mais vous voyez que le Maire n'a pas menti, qu'il vous a dit la vérité, c'est-à-dire l'expression du droit et que le Maire avait raison. Sa conclusion est la suivante « quant à l'expression politique, elle se fera de façon réglementaire » ; alors si vous voulez me faire des leçons de français, c'est vrai que les cours ont repris, j'accepte encore d'apprendre à mon âge, on apprend tous les jours et tous les jours on reste apprenti. Dont acte. Voilà ce que je peux vous répondre.

J'ajoute que je trouve le ton de votre déclaration très cavalier, vous ne m'avez pas laissé le temps de finir la présentation de l'ordre du jour, j'avais justement l'intention de parler de ce qui s'est passé pour le gymnase, et je vais en parler ; ce ne sont pas des pratiques très courtoises et très républicaines, ce qui augure mal de la suite qui pourrait se passer.

Quant à la politique de la ville, nous allons délibérer, rien n'est statué. On vous propose de faire une étude complémentaire pour pouvoir avancer à ce niveau ; rien n'est décidé. J'écouterai avec attention vos propositions et je pense que Mme BORDES se fera aussi un plaisir de les écouter. On pratique le dialogue républicain on essaye d'avancer et de faire pour le moins mal. Je trouve vos propos très abrupts, ce n'est pas de cette façon qu'on coopère dans une assemblée délibérante.

En ce qui concerne le gymnase de l'ASPTT : une réunion a eu effectivement lieu le 22 juillet. Je n'allais pas réunir le conseil municipal début août, je pensais que ça pouvait attendre cette première réunion de rentrée.

Il s'agissait donc d'une rencontre très serrée car il y avait une pression des utilisateurs qui étaient inquiets par rapport au devenir du gymnase, une pression de Poste Immo qui veut se défaire des « bijoux de famille ». Je leur ait dit qu'ils avaient de curieuses méthodes et que les collectivités ne répondaient pas au doigt et à l'œil, surtout quand il s'agit d'un

investissement de 650 000 € avec un fonctionnement annuel assez conséquent, de l'ordre de 140 000 à 150 000 €. Pour autant, il ne vous a pas échappé M. SCHRICKE, que le quartier de Chamiers que l'on a délimité avec M. le Préfet - j'ai pu obtenir la modification de sa délimitation- était inscrit quartier prioritaire, ce qui nous ouvre des portes supplémentaires, donc l'accès possible à des financements supplémentaires. La situation de compromis que nous avons trouvée avec tous les intervenants : Poste Immo, l'ASPTT et nous-mêmes, y compris avec l'Etat puisqu'un représentant de la Préfecture participait à cette réunion, c'est de faire chacun un pas, de regarder chacun ce qu'on peut faire au niveau de la politique de la ville et de prendre une année transitoire. Nous nous sommes désengagés du bail, je ne l'ai pas reconduit.

Ensuite, je vous rappelle que nous nous sommes engagés à hauteur de 58 000 € pour l'aide au fonctionnement car nous nous étions inscrits dans les rythmes scolaires et on ne reviendra pas sur nos engagements car c'est important pour les enfants, c'est peut-être le meilleur des investissements que l'on puisse faire les uns et les autres. Nous nous étions donc engagés à utiliser le gymnase et pour cela nous avons apporté notre contribution financière. Aucune majoration supplémentaire nous sera demandée pour 2014. Pour 2015, on ira jusqu'à 30 000 € de participation pour le fonctionnement car on ne peut pas laisser disparaître cette entité qui regroupe environ 1300 licenciés. Je le dis et je le répète, la commune seule ne portera pas ce gymnase. Nous verrons si effectivement on peut avoir des financements aussi bien pour du fonctionnement que pour de l'investissement. Si on peut le faire on ira, dans le cas contraire on n'ira pas, je n'ai pas varié d'un iota là-dessus. Voilà les engagements que j'ai souscrits pour l'instant et dans le cadre de la politique de la ville vous serez amenés à cogiter, faire des propositions, examiner ce qui nous sera proposé. Je veux avoir tous les éclaircissements. A l'heure actuelle, je n'ai pas toutes les garanties, je sais qu'il est possible d'avoir des participations très intéressantes, on me parle de 73 %, 75 % de subvention pour l'investissement, mais pour le fonctionnement je ne sais pas ; ça m'interroge et ça doit nous interroger.

S'adressant à M. SCHRICKE, il lui rappelle que son bureau n'est pas fermé, qu'il peut prendre R.V. S'il l'avait fait, il lui aurait apporté tous les éclaircissements car il ne fait pas de rétention d'informations.

Mireille BORDES prend la parole : J'ai cru comprendre M. SCHRICKE que ce qui vous posait problème par rapport à la politique de la ville, c'était un problème de date de réunion. Je voudrais juste vous préciser que nous avons su très tardivement que nous étions classés quartier prioritaire. Dès que cette annonce a été officielle, j'ai réuni la commission puisque je ne pouvais pas le faire avant. Un membre de votre groupe était présent et nous lui avons précisé qu'il fallait aller très vite puisque le dossier doit être déposé avant le 31 décembre que, par voie de conséquence, nous allions accélérer le processus pour pouvoir donner à l'Etat, à l'ACSE, le dossier complet « politique de la ville ». Pour ce faire, le membre de votre groupe a dû vous préciser que dès le retour des vacances, il y aurait des réunions de la commission à dates fixées régulièrement, parce que 3 mois est un délai très court pour déposer un dossier. Si nous n'avions pas profité de cette date de conseil municipal, pour délibérer sur notre possibilité de faire une extension d'étude, nous ne serions pas en mesure de répondre à ce dossier.

Il faudrait que les membres de votre groupe, lorsqu'ils participent aux commissions, vous tiennent au courant.

M. le Maire la remercie et rajoute que sur la politique de la ville, il faut établir un contrat de ville, que ce dernier sera examiné au Grand Périgueux qui en a la compétence. Comme l'a dit Mme BORDES, il va falloir que la commission travaille de façon pertinente et rapide pour respecter le calendrier fixé par M. le Préfet.

Le PV du 25 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

Après ces mises au point, M. le Maire propose de passer à l'ordre du jour et donne la parole à M. EL MOUEFFAK pour l'examen du premier point.

Point 1. CONTRAT DE PRET A AMORTISSEMENT DIFFERE POUR LE BUDGET LOTISSEMENT « BELLEVUE »

RAPPORTEUR : M. EL MOUEFFAK

Ayant contracté un premier prêt relais auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes, initialement d'un montant de 600 000 €, la commune a effectué le remboursement partiel de ce premier prêt relais à hauteur de 200 000 €. Il reste donc un montant de 400 000 € à amortir de manière différée et en fonction des ventes de lots.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la prorogation du contrat de prêt relais pour une durée de deux ans et pour un montant de 400 000€.

Afin de contractualiser ce financement sur le budget de lotissement de la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de contracter un prêt relais de 400 000 €.

M. SCHRICKE : Nous nous abstenons en vous demandant si ce prêt est lié à une mévente des lots, les informations données jusqu'à présent sur ce sujet étant parfois incohérentes tant au nombre des lots vendus que du montant perçu.

M. le Maire : A ce jour j'ai signé 11 actes notariés, 3 doivent arriver et il y a 12 réservations. Effectivement avec la crise ça ne part pas aussi vite qu'on le pensait mais ça suit son cours. Nous avons prévu une campagne de promotion avec une journée porte ouverte le 4 octobre et je pense que chacun peut s'associer à cet effort de diffusion et faire connaître ce lotissement Bellevue.

Délibération adoptée par 22 voix pour et 6 abstentions.

Point 2. DECISION MODIFICATIVE N°3 SUR LE BUDGET GENERAL

RAPPORTEUR : M. EL MOUEFFAK

L'exécution du budget fait apparaître le besoin de réajuster les crédits alloués à certains chapitres ce qui implique la nécessité de procéder aux virements de crédits suivants :

Investissement

Augmentation/Diminution des dépenses			Augmentation de recettes		
Objet	Chap/Art	Somme	Objet	Chap/Art	Somme
Subventions équipement	208/20422	- 15 000,00 €			
Études « Politique de la ville »	114/2031	15 000,00 €			
TOTAL		0 €	TOTAL		

Fonctionnement

Diminution des dépenses			Diminution de recettes		
Objet	Chap/Art	Somme	Objet	Chap/Art	Somme
Autres charges de gestion	65/6574 Le sport c'est mieux club	- 1500,00 €			
Subventions	65/6574 Subvention Restaurants du Cœur	1 500,00 €			
TOTAL		0 €	TOTAL		0 €

M. SCHRICKE : Nous approuvons en faisant remarquer que la part de la commune ne s'élève qu'à 3000 € et donc que 12 000€ devraient nous revenir plus tard.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point 3. PROJET DE CONTRAT DE VILLE : ETUDE D'ACTUALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE 2010 DU QUARTIER «BAS-CHAMIER»

Rapporteur : Mme BORDES

Texte de la délibération :

Dans le cadre de la politique de la ville et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la commune de Coulounieix-Chamiers avait conduit en 2010 un Diagnostic Social et Urbain (DSU) sur le quartier prioritaire du Bas-Chamiers.

La récente loi de réforme de la politique de la ville votée le 21 février 2014 a conduit l'État à annoncer en juin 2014 que le quartier du Bas-Chamiers constituait un secteur devant faire l'objet d'une intervention renforcée et de ce fait a été retenu quartier prioritaire.

Un projet actualisé et concerté doit être proposé par la commune de Coulounieix-Chamiers avant la fin de l'année 2014, basé sur un diagnostic et des propositions d'intervention précises. Ce travail sera ensuite mis en perspective par la communauté d'agglomération du Grand Périgueux pour une signature du contrat de ville intercommunal avant le 31 mars 2015.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de réaliser une étude permettant de réactualiser le DSU en tenant compte de l'évolution socio-économique du territoire.

Objet de l'étude :

L'actualisation du projet de quartier doit constituer un outil d'aide à la décision et à la contractualisation dans des délais contraints (3 mois) dans le cadre du contrat de ville avec le Grand Périgueux.

Le projet doit permettre de faire confirmer l'évolution du quartier vers une zone d'attraction et d'échanges autour de « centralités » permettant la transformation durable du quartier en termes de qualité des logements et du cadre de vie, de revitalisation commerciale et du « bien vivre ensemble ».

Cette étude doit permettre de :

- D'actualiser le projet de quartier sur l'ensemble des thématiques du futur contrat de ville (cf. Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine), en croisant les 3 piliers que sont le

renouvellement urbain/cadre de vie et environnement, le développement économique/emploi, et la cohésion sociale.

- De proposer une fiche de préconisation d'organisation stratégique et opérationnelle de suivi du projet (interne à la Commune et articulée avec le Grand Périgueux)
- Élaborer une maquette financière détaillée jusqu'en 2020 mettant en avant, pour chaque fiche action, les dépenses par partenaire financier intervenant dans le futur contrat de ville.
- D'inscrire la commune dans une démarche pouvant bénéficier de financements ANRU.

La proposition du cabinet d'études devra faire apparaître:

La compréhension des enjeux,

La méthodologie d'intervention proposée, y compris la démarche participative,

La qualité de la planification détaillée de l'intervention prévue (programme), avec mise en évidence des points clés de chaque phase durant la période des 3 mois et calendrier prévisionnel pour chacune des phases.

Planning Prévisionnel

La date prévisionnelle de début des prestations est fixée au Mercredi 1^{er} octobre 2014.

La durée totale de l'étude est fixée à 3 mois.

Remise de la proposition

La proposition sera adressée en deux exemplaires par voie postale au Maire de Coulounieix-Chamiers avant le Lundi 15 septembre 2014.

Coût de l'étude

Le coût prévisionnel de cette étude est estimé au montant maximum de 12 500€ HT, soit 15 000€ TTC.

Plan de financement

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>	
	<i>HT</i>	<i>TTC</i>	<i>Financeurs</i>	<i>Montant</i>
Étude (prestataire)	12 500	15 000	CA Le Grand Périgueux	3 000
			Conseil Régional d'Aquitaine	4 500
			Ville de Coulounieix-Chamiers	3 000
			ACSE	1 500
			Conseil Général de la Dordogne	3 000
TOTAL	12 500	15 000	TOTAL	15 000

M. le Maire la remercie et précise que nous avons un accord de principe du Grand Périgueux, du Conseil Régional, de l'ACSE et du Conseil Général et confirme que cette étude ne nous coûtera que 3 000 €.

« Il s'agit là d'un dossier très important pour notre commune. Nous n'avions pas caché pendant notre campagne électorale qu'il y avait un enjeu de réhabilitation de ce quartier. C'est un dossier qui va durer plusieurs années : 13 - 14 -15 ans et peut-être même au-delà. Il faudra penser à la fois en terme urbanistique, en terme de qualité de logements et aussi en terme d'aménagement. Il y aura un renforcement du tissu commercial à voir, des contacts ont déjà été pris mais il va falloir poursuivre l'effort. Il y aura ensuite tous les aménagements en matière de structures d'accueil, je pense au centre social qu'on ne pourra pas laisser dans les conditions actuelles et il faut se saisir de cette opportunité pour voir comment faire différemment. Je vous le rappelle, c'était déjà apparu dans le D.S.U. Il y a aussi un enjeu en matière de rencontres, de lieux de convivialité que cette partie de la commune n'a pas. On verra aussi si on peut répondre à cette question du gymnase que j'ai évoqué tout à l'heure. Il y a donc un enjeu important et il ne faut pas se rater. Du fait que nous soyons quartier prioritaire, je pense que nous pouvons être aidés et que nous pouvons aller chercher des fonds européens. Il va donc falloir que nos dossiers soient bien montés ; on peut compter sur notre administration mais il va falloir travailler avec l'administration du Grand Périgueux, avec celle du Conseil Régional et du Conseil Général pour faire que nos dossiers soient retenus. »

M. SAUGER prend la parole. « Je voudrais remercier Mme BORDES d'avoir rappelé que j'avais assisté à la première réunion mais pas à la deuxième. Effectivement à cette première réunion nous avons un dossier de 60 pages sur support informatique et je ne vois pas comment je pouvais fournir 7 dossiers aux membres de mon groupe. Je leur ai fait un résumé très bref. Ma seconde remarque est que nous n'avons pas de compte-rendu de réunion.

Mme BORDES : Je vous rassure, il n'y a eu qu'une réunion où nous vous avons présenté la politique de la ville et où nous vous avons remis le support informatique accompagné de son déroulement. Je n'étais pas en capacité de comprendre que vous ne pouviez pas le transférer à vos collègues. Je vous promets donc qu'à titre exceptionnel on vous remettra en documents papier, les documents pour la prochaine commission. Pour votre information, il a été dit à cette commission qu'une commission extra municipale serait ouverte et vous pourrez y venir avec qui vous voudrez, un secrétariat si vous le souhaitez. Ne nous dites pas que vous n'êtes pas informé. Pour rappel, la seconde commission se tiendra demain soir.

M. le Maire : C'est le Maire mais aussi le gestionnaire qui intervient. Je crois que si on peut, il faut privilégier le numérique. Evitons d'utiliser le photocopieur. Vous me demandez de faire des économies et je crois qu'il faut travailler de façon rigoureuse et moderne.

M. CORTEZ : Je tiens à remercier Mireille BORDES pour son ouverture par rapport à la commission. Effectivement il y a besoin d'une commission extra municipale ne serait-ce que pour faire participer les habitants, la politique de la ville les concerne directement et aussi parce que la politique de la ville c'est aussi tout ce qui concerne le développement durable : l'isolation des bâtiments, l'aménagement paysager... donc merci Mireille.

M. SCHRICKE : Nous approuvons en vous demandant des explications sur la géographie de ce projet, la photocopie ne nous permet pas de délimiter la partie au sud de l'avenue du Général de Gaulle

M. le Maire : C'est une interrogation que nous avons eue. Quand on prend les documents du Ministère qui a procédé par la technique du carroyage c'est-à-dire des carrés de 200 M x 200 M, il est apparu qu'une grande partie du secteur de Guillemotte était éligible à la politique de la ville. On a donc intégré une partie de ce secteur. Ensuite on a tenu à rajouter une partie qui longe l'avenue du Gal de Gaulle car il y a des dents creuses, des déperditions de commerces. S'il y a des possibilités pour attirer ou soutenir des activités économiques, ce n'est pas à négliger et on doit être vigilant. Vous avez vu ce qui s'est passé avec le Mutant. J'ai reçu il y a quelques jours des dirigeants du groupe Casino et Leader Price. Je leur ai rappelé qu'ils avaient été pour le moins cavaliers puisqu'au mois de mars des techniciens prenaient des mesures pour aménager le magasin, qu'ils avaient déposé un permis de construire pour la modification de l'enseigne et ils ont fermé le rideau du Mutant sine die sans nous prévenir et sans prévenir la population. Ils ont fait acte de contrition, le mal était

fait et vont procéder à une étude pour voir s'ils peuvent revenir. Je leur ai d'ailleurs proposé d'autres pistes et j'ai également interpellé le groupe Intermarché.

Mme BORDES précise que tout Guillemotte n'était pas pris et qu'il était difficile de l'expliquer aux habitants. On a donc demandé à l'Etat de supprimer ce quartier et d'augmenter le nombre d'habitants concernés sur des quartiers où on pouvait développer de l'économie.

M. le Maire : pour être complet, on a fait rajouter tout le secteur qui est à côté d'EUROVIA où on a commencé à densifier économiquement puisque des entreprises viennent sur les anciens locaux de la SERNAM, plus le secteur de l'ancien TOPCO.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Point 4. VENTE D'UN VEHICULE COMMUNAL TYPE BUS

RAPPORTEUR : M. EL MOUEFFAK

Considérant que le bus de marque BMC type 285 TKC loué auprès de la société LOREQUIP BAIL avec option d'achat, puis acquis pour un montant de 98 526,91 € TTC en juillet 2014 était destiné à assurer un service de transport en commun d'enfants fiable et de qualité,

Au vu des nombreuses pannes et dysfonctionnements qui ont affecté ce véhicule depuis sa location en 2010, et considérant la proposition de reprise de ce véhicule par la société SCANIA pour un montant de 66 000 € TTC, il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette vente.

M. SCHRICKE : Pour quelles raisons avons-nous été obligés, malgré les pannes, d'acheter ce bus en Juillet 2014 ?

M. le Maire : On rachète le leasing pour pouvoir repartir sur une autre opération.

M. SCHRICKE : Je remarque que dans cette affaire on perd 32 526,91 € sans parler du montant du bail qui a du coûter pas mal depuis 2010. Par ailleurs, ce car pose problème et je pense qu'il y en a un au niveau des diagnostics du maintien en conditions car, garder un véhicule qui ne marche pas pendant 4 ans, personne ne le ferait même pour un véhicule personnel.

M. le Maire lui répond qu'on a épuisé toutes les conditions de garantie, qu'on a fait toutes les réparations nécessaires mais que ça ne suffit pas. Il demande à M. TOUGNE, Directeur des services techniques, de donner toutes les explications.

M. TOUGNE : Nous avons acheté ce bus qui a été fabriqué en Turquie. L'année suivante à la fin de la période de garantie, la maison d'origine du fabricant a fermé en Turquie sans que nous en soyons informés. 6 mois après le concessionnaire français n'ayant plus de pièces, a lui aussi déposé le bilan, ce qui fait qu'au bout de 2 ans on s'est retrouvé avec un bus qui avait des défauts de conception pour la bonne et simple raison qu'il avait été construit quand l'usine commençait à avoir des faiblesses. Il avait donc des défauts notamment par rapport aux portes qui s'ouvraient toutes seules en roulant ce qui était problématique pour le transport d'enfants. On a fait intervenir une dizaine de fois la société gratuitement dans le cadre de la garantie mais quand cette société n'a plus existé, on s'est retrouvé avec un problème d'obtention des pièces et surtout de maintien de l'entretien de ce véhicule.

Par rapport à votre remarque sur la différence entre la valeur d'achat et la valeur de revente, on est relativement chanceux de trouver un acquéreur de ce véhicule dans l'état que l'on sait et que tout le monde sait car il a été expertisé. Il faut savoir que la société SCANIA après consultation officielle, est la société qui a fait la proposition de reprise la plus intéressante puisqu'il y a une différence de 25 000 € avec la société suivante. On a donc une offre de reprise qui est plus qu'intéressante mais malgré tout nous y perdons. Nous y perdons moins que si nous l'avions gardé jusqu'à un moment relativement proche, car non seulement on

risquait un problème très grave sur la route mais en plus on n'aurait pas pu l'entretenir et il serait resté aux ateliers.

Ce bus va repartir dans un pays de l'Europe de l'Est.

Unanimité du conseil municipal.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la motion ci-après :

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer:

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de COULOUNIEIX-CHAMIERES rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de COULOUNIEIX-CHAMIERES estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de COULOUNIEIX-CHAMIERES soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

« Mes chers collègues, j'ai tenu à ce que cette motion vous soit présentée. C'était un courrier du Président PELISSARD, co-signé par le trésorier André LAIGNEL, donc toutes les sensibilités sont représentées. Je crois qu'il est de notre devoir d'interpeller nos autorités et nos dirigeants sur les difficultés dans lesquelles nous risquons être mis. J'ai déjà alerté M. le Préfet tout comme le Président du Conseil Général sur le fait que les collectivités se trouvent pénalisées par ces dispositions. »

Je vous propose d'adopter cette motion.

La présente motion est adoptée par 22 voix pour et 6 abstentions.

La séance est levée à 19 h 20

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean Pierre Roussarie". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

Jean-Pierre ROUSSARIE